

L'an deux mille vingt trois, le deux mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la Présidence de Didier MARECHALLE, Maire

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
19	16	17
		Pour : 13
		Contre : 4
		Abstentions : 0

Étaient présents :

Didier MARECHALLE, René SCAILTEUX, Nicole GOURMEZ, Christophe LEBRUN, Francine RICHEL, Julien GOEMAERE, Franck DEFOSSEZ, Marie-Françoise BUISSET, Hervé SÉRUSIER, Cécile COLPIN, Stéphane LEBLEU, Pierre CZERIBA, Christian PECQUEUX, William LEMAIRE, Fabienne DUBUS, Annie WYART

Procurations :

Marie-Thérèse DESICY à Fabienne DUBUS

Étai(en)t absent(s) :

Chloé GOMANNE

Date de la convocation
22 février 2023

Étai(en)t excusé(s) :

Angèle DUPUY

Date d'affichage
22 février 2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

03 mars 2023

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : Nicole GOURMEZ

et publication du

03 mars 2023

AFFECTATION DES RESULTATS 2022

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Dider MARECHALLE, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 le 02 mars 2023

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	420 523,53
- un excédent reporté de :	765 317,41
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	1 185 840,94
- un déficit d'investissement de :	209 074,54
- un déficit des restes à réaliser de :	92 217,61
Soit un besoin de financement de :	301 292,15

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCÉDENT	1 185 840,94
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	301 292,15
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	884 548,79
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	209 074,54

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Busigny

Le Maire, MARECHALLE Didier

